Rapport d'activités 2014

UN OUTIL
AU SERVICE DES
ÉLUS LOCAUX

ADAC
Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités
Hautes-Pyrénées

Sommaire

Editorial ..... » 3

1. Le fonctionnement de l'ADAC ..... » 4

1.1 Les grands principes du Règlement Intérieur de l'ADAC : rappels
1.2 Le montant des participations
1.3 Les assemblées générales
1.4 Les conseils d'administration

2. Bilan financier 2014 ..... » 10

2.1 Le budget
2.2 Le compte administratif

3. Organigramme de l'ADAC ..... » 12

4. Modalités d'intervention de l'ADAC ..... » 13

5. Bilan d'activités ..... » 15

5.1 Pôle juridique
5.2 Pôle AMO
5.3 Administration, gestion et comptabilité
5.4 Plan de formation des agents de l'ADAC
5.5 Autres actions

6. Perspectives 2015 ..... » 54

6.1 programme d'activités 2015
6.2 budget 2015
6.3 les effectifs

EDITORIAL

Aller plus loin dans la proximité et le partenariat avec les collectivités locales : c'est la volonté qu'a exprimé le Conseil Général en créant l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités, le 27 septembre 2012.

De 160 collectivités volontaires au commencement, elles sont aujourd'hui 314 communes et 16 communautés de communes adhérentes à bénéficier de l'assistance et des conseils dispensés par cette agence.

En moins de 3 ans, l'ADAC a su s'imposer comme un interlocuteur unique sur notre département, apportant des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des élus, tout en leur permettant de dépenser moins et mieux.

Les résultats sont là pour en témoigner : en 2014, plus de 500 dossiers ont été traités, de l'assistance administrative et juridique jusqu'à l'accompagnement sur des projets d'aménagement ou d'équipement.

Ce rapport d'activité 2014 illustre la vivacité de cette agence, véritable boîte à outils, performante, reconnue et partagée par les élus.

Très attaché à cette solidarité territoriale, je me félicite à nouveau des résultats et des retours obtenus par l'ADAC.

Michel PÉLIEU
Président de l'ADAC 65

1- Fonctionnement de l'Agence

Créée à l'initiative du Conseil Général des Hautes-Pyrénées par l'assemblée constitutive du 27 septembre 2012, l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (A.D.A.C.) a vu son activité démarrer officiellement le 1er janvier 2013, tant en assistance juridique qu'en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

1.1 Les grands principes du Règlement Intérieur : rappels

- Toutes les collectivités adhérentes à l'agence en sont **membres de droit ;**
- **La qualité d'adhérent** s'acquiert au 1er janvier de l'année suivant la transmission, au conseil d'administration de l'ADAC, de la délibération demandant l'adhésion (cependant toute adhésion intervenant en cours d'exercice fera l'objet d'un examen par le CA de l'ADAC 65 pour une adhésion en cours d'année en fonction du plan de charge) ;
- La participation est **annuelle** et à acquitter impérativement avant le 15 mai de l'année courante ;
- L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent ;
- En cas de **retrait volontaire** d'une collectivité, le retour ne sera possible que 3 ans après ;
- Le Département est un adhérent au même titre que les autres collectivités, il n'exerce sur l'agence aucune tutelle ni aucune prééminence.

1.2 Le montant des participations

Communes	1,80 € / habitant population DGF
Communes si EPCI adhérent	1,50 € / habitant population DGF
EPCI	0,80 € / habitant population DGF

Pour mémoire

L'assiette utilisée pour le calcul des participations 2014 est la population DGF 2013 ;

Le montant des participations de l'année est calculé sans *prorata temporis* et les participations ne sont pas assujetties à la TVA.

1.3 Les Assemblées Générales

1.3.1 Les membres de l'Assemblée Générale

Elle est composée d'**un collège de 11 Conseillers généraux** titulaires disposant chacun d'une voix et 11 Conseillers généraux suppléants.

Chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale adhérent est représenté par son Maire ou son Président, l'ensemble de ces derniers formant **le collège des Maires et Présidents d'établissement public de coopération intercommunale.** Un Maire dont la commune est adhérente et qui représente l'établissement public dont il est Président dispose alors de deux voix.

Une même personne ne peut appartenir à la fois au collège des Conseillers généraux et au collège des communes et établissements publics de coopération intercommunale.

1.3.2 Les adhésions

Le département des Hautes-Pyrénées compte au total 474 communes et 34 Communautés de Communes.

A la création de l'Agence en septembre 2012, 157 communes et 6 Communautés de Communes étaient d'ores et déjà adhérentes, soit respectivement 32 % des communes et 16 % des EPCI du département.

A fin 2014, l'Agence comptait 242 communes et 13 communautés de Communes adhérentes soit respectivement 51 % des communes et 43 % des EPCI du département.

	Département Hautes-Pyrénées		Adhésions 2014			Communes ayant adhéré dont l'EPCI a adhéré	
	Nb communes	Nb hab. DGF	Nb communes	%	Nb hab. DGF	Nb communes	Nb hab. DGF
- de 250 hab. DGF	294	35 507	147	50%	18 575	76	8 647
251 - 500 hab. DGF	94	32 695	44	47%	15 313	20	7 141
501 - 1000 hab. DGF	45	31 268	31	69%	21 729	6	3 845
1001 - 2000 hab. DGF	22	30 249	16	73%	22 102	5	6 404
2001 - 5000 hab. DGF	10	33 118	4	40%	10 713	1	2 601
+ 5001 hab. DGF	9	108 870	0	0%	0	0	0
TOTAL	**474**	**271 707**	**242**	**51%**	**88 432**	**108**	**28 638**

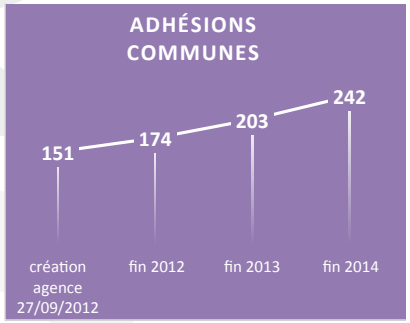

	Département Hautes-Pyrénées		Adhésions 2014		
	Nb EPCI	Nb hab. DGF	Nb EPCI	%	Nb hab. DGF
0 à 1500 hab. DGF	2	2 083	1	0%	1 299
1501 - 2500 hab. DGF	3	6 490	3	100%	6 490
2501 - 5000 hab. DGF	10	39 354	4	40%	10 671
5001 - 10000 hab. DGF	9	60371	5	56%	26 767
+ 10000 hab. DGF	6	163 409	0	0%	0
TOTAL	**30**	**271 707**	**13**	**43%**	**45 227**

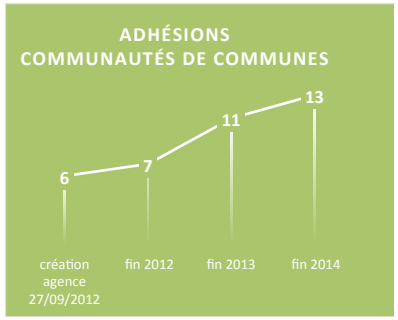

1.3.3 Les réunions en 2014

05/06/2014 : Assemblée générale

- Rapport du Conseil d'Administration sur les activités de l'ADAC 65 en 2013 :
  - fonctionnement de l'Agence,
  - projet d'extension des locaux de l'Agence,
  - point adhésions 2014,
  - Compte Administratif 2013,
  - Budget Primitif 2014,
  - Bilan d'activités 2013,
  - Programme d'activités 2014.
- Présentation du site Internet de l'Agence
- Désignation des membres du collège des Maires et Présidents d'EPCI et des Vice-Présidents issus du collège des Maires et Présidents d'EPCI au sein du Conseil d'Administration de l'ADAC 65

1.4 Les conseils d'administration

1.4.1 Les membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend 17 membres.

Le Président du Conseil Général est de droit le Président du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés au sein de leur collège respectif :

- pour le premier collège, le Conseil général a désigné parmi les Conseillers généraux membres de l'Agence 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants qui sont :

- pour le second collège, le groupe des communes et des groupements de communes a désigné en son sein 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants à raison de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour les communes et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour les établissements publics de coopération intercommunale qui sont :

Un même membre ne peut être à la fois désigné comme représentant d'une commune et d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les membres de chaque collège sont désignés pour la durée de leur mandat.

Michel Pélieu, Président du Conseil d'Administration est assisté de trois Vice-Présidents :

1ère Vice-Présidente : **Madame Josette Durrieu,** Vice-Présidente du Conseil Général

2e Vice-Président : **Monsieur Patrick Vignes,** Maire de Laloubère

3e Vice-Président : **Monsieur Philippe Carrère,** Président de la Communauté de Communes d'Aure

Le conseil d'administration en 2014

Président : Michel PÉLIEU

1er collège (Conseillers Généraux)			
Titulaires (8)	**Canton**	**Suppléants (8)**	**Canton**
Josette DURRIEU 1ère Vice-Présidente	St Laurent-de-Neste	Claude MIQUEU	Vic-en-Bigorre
Guy DUFAURE	Séméac	Maurice LOUDET	La Barthe-de-Neste
Marie-Josiane BEDOURET	Pouyastruc	Maryse BEYRIE	Vielle-Aure
Jean GUILHAS	Maubourguet	Jean-Claude DUZER	Trie-sur-Baïse
Roland DUBERTRAND	Rabastens-de-Bigorre	Georges AZAVANT	Argelès-Gazost
Francis DUTOUR	Castelnau-Rivière-Basse	Jean-Louis ANGLADE	Arreau
François FORTASSIN	Mauléon-Barousse	Marc LEO	Aucun
Bernard VERDIER	Castelnau-Magnoac	Jean BURON	Bordères-sur-l'Echez

2ème collège (Communes et EPCI)			
Titulaires (5)	**Communes**	**Suppléants (5)**	**Communes**
Patrick VIGNES	Laloubère	Gérard ARA	Campan
Bernard SOUBERBIELLE	Betpouey	Marguerite BOUR	Escoubès-Pouts
Bernard LUSSAN	Tostat	Francis LOUMAGNE	Castelnau-Rivière-Basse
Didier LACASSAGNE	Sinzos	Alain DUCASSE	Galan
François-Jean LAFFONT	Ilhet	Christian REME	Tibiran-Jaunac

Titulaires (3)	**Communauté de Communes**	**Suppléants (3)**	**Communauté de Communes**
Philippe CARRERE	CC d'Aure	Christophe GAILHARD	CC Véziaux d'Aure
Jeanine ESQUERRE	CC St Laurent-de-Neste	René MARROT	CC Vallée Barousse
Henri FORGUES	CC des Baronnies	Robert MAISONNEUVE	CC Val d'Adour et du Madiranais

1.4.2 Les réunions du Conseil d'Administration

Trois Conseil d'Administration (CA) ont eu lieu en 2014 :

- **CA du 27/02/2014 :**
  - Point sur les adhésions,
  - Point sur les activités de l'Agence,
  - Approbation de la date limite d'adhésion des collectivités pour 2014 fixée au 31 mai 2014,
  - Approbation du compte administratif 2013 et du budget primitif 2014,
  - Point sur l'état d'avancement du projet d'extension des locaux de l'Agence,
  - Point sur les effectifs de l'Agence avec le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (arrivée 1er juin 2014).

- **CA du 05/06/2014 :**
  - Désignation des deux Vice-Présidents au sein du 2e collège.

- **CA du 13/11/2014 :**
  - Point adhésions,
  - Point missions de l'ADAC,
  - Programme d'activités 2015,
  - Point effectifs,
  - Montant des participations 2015,
  - Point projet d'extension des locaux,
  - Budget 2015.

1.4.3 Les partenaires de l'ADAC

Les principaux partenaires sont : le Conseil Général, le CAUE, le Parc National, le lycée Adriana, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées, le CDDE, HPTE, l'ADIL, le SDE, l'Association des Maires 65, le CETIR...

Les rencontres avec les différents partenaires de l'ADAC se sont poursuivies en 2014 et des conventions de partenariat ont été mises en place.

1.4.4 Le projet d'extension des locaux de l'ADAC

Suite à la proposition du Conseil d'Administration de l'ADAC en date du 14 novembre 2013, le Conseil Général, propriétaire du bâtiment hébergeant les locaux de l'Agence, a décidé de lancer des travaux d'extension de ce bâtiment.

En effet, les locaux de l'ADAC comprennent 7 postes de travail dont 1 poste non fonctionnel (sous les combles).

Par ailleurs, et avec une évolution à moyen terme, prévisible et nécessaire, du dimensionnement de l'Agence à 10 postes de travail, cette extension s'avère bienvenue !

Le projet d'extension intègre une salle de réunion polyvalente qui permettra d'y tenir, entre autres, les réunions du Conseil d'Administration de l'ADAC, et d'y organiser les séances d'information/formation des élus. De plus, cette salle de réunion pourra être mutualisée avec les partenaires de l'Agence, en particulier le Conseil Général.

Ce projet est estimé à **350 000 € HT** : participation de l'ADAC à hauteur de 109 800 € au démarrage des travaux + versement d'un loyer annuel de 18 000 € pendant 15 ans.

La fin des travaux est programmée pour juin 2015.

Ces éléments financiers ainsi que les conditions de mise à disposition des locaux ont fait l'objet d'une convention conclue entre le Conseil Départemental et l'ADAC 65 le 10 décembre 2014.

2- Bilan Financier 2014

2.1 Le budget 2014

Le conseil d'administration du 27/02/2014 a voté le budget 2014 avec les répartitions suivantes :

	Dépenses			
	Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	80 000,00	80 000,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés		392 204,49
	65	Autres charges de gestion courantes	364 533,00	110 000,00
	022	Dépenses imprévues		
		Total des dépenses de fonctionnement	**444 533,00**	**582 204,49**
	D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
		Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**444 533,00**	**582 204,49**

Recettes			
Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant
74	Dotations / Subventions / Participations	434 955,35	474 533,35
7473	Dotations et Participations Département	304 533,00	304 533,00
7474	Dotations et Participations Communes	110 422,35	135 000,00
7475	Dotations et Participations Intercommunalités	20 000,00	35 000,00
	Total des recettes de fonctionnement	**444 955,35**	**474 533,00**
R002	Résultat reporté ou anticipé	9 577,65	107 671,49
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	**444 533,00**	**582 204,49**

Soit un budget primitif de 582 204,49 €

2- Bilan Financier 2014

2.2 Le compte administratif 2014

Fonctionnement

Dépenses			
Chap.	**libellé**	**Prévisions**	**Réalisation**
011	Charges à caractère général	80 000,00	40 332,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	392 204,49	380 536,02
65	Autres charges de gestion courantes	110 000,00	109 950,00
022	Dépenses imprévues		
D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	**582 204,49**	**530 818,02**

Recettes			
Chap.	**libellé**	**Prévisions**	**Réalisation**
74	Dotations / Subventions / Participations	474 533,00	491 387,50
7473	Dotations et Participations Département	304 533,00	304 533,00
7474	Dotations et Participations Communes	135 000,00	150 672,90
7475	Dotations et Participations Intercommunalités	35 000,00	36 181,60
R002	Résultat reporté ou anticipé	107 671,49	**107 671,49**
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	**582 204,49**	**599 058,99**
		Résultat courant	**68 240,97**

3- L'organigramme 2014 de L'ADAC

Michel PÉLIEU
Pdt de l'Agence départementale
Pdt du des Hautes-Pyrénées

Daniel TULSA
Directeur
✆ 05 62 56 71 10

Ida FOURCADE
Assistante de direction
✆ 05 62 56 71 01

Laure MICHAUT
Adjointe du Directeur
Responsable du pôle juridique
et administratif
✆ 05 62 56 71 03

Bénédicte DUBOSC
Conseillère juridique
✆ 05 62 56 71 04

Jacques FALLIERO
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
✆ 05 62 56 71 05

Philippe PENINOU
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
✆ 05 62 56 71 07

Régis ROSATO
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
✆ 05 62 56 71 08

Le Conseil d'Administration

1er collège *Conseillers Généraux*	*2ème collège* *Maires et Présidents EPCI*
Josette DURRIEU 1ère Vice-Présidente Canton de St Laurent-de-Neste	Patrick VIGNES 2e Vice-Président Maire de Laloubère
Guy DUFAURE Canton de Séméac	Bernard SOUBERBIELLE Maire de Betpouey
Marie-Josiane BEDOURET Canton de Pouyastruc	Bernard LUSSAN Maire de Tostat
Jean GUILHAS Canton de Maubourguet	Didier LACASSAGNE Maire de Sinzos
Roland DUBERTRAND Rabastens-de-Bigorre	François-Jean LAFFONT Maire de Ilhet
Francis DUTOUR Canton de Castelnau-Rivière-Basse	Philippe CARRERE 3e Vice-Président Pdt de la CC d'Aure
François FORTASSIN Canton de Mauléon-Barousse	Jeanine ESQUERRE CC St Laurent-de-Neste
Bernard VERDIER Canton de Castelnau-Magnoac	Henri FORGUES CC des Baronnies

4- Modalités d'intervention de L'ADAC

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle

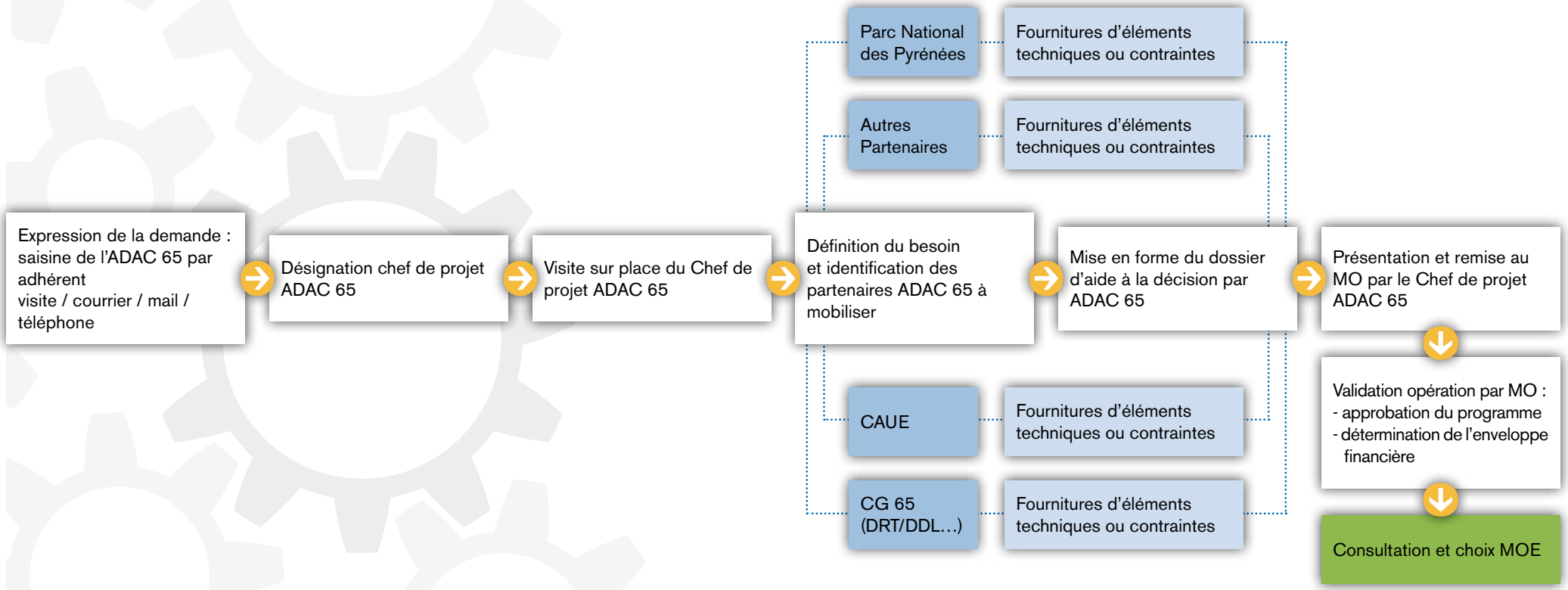

Assistance juridique

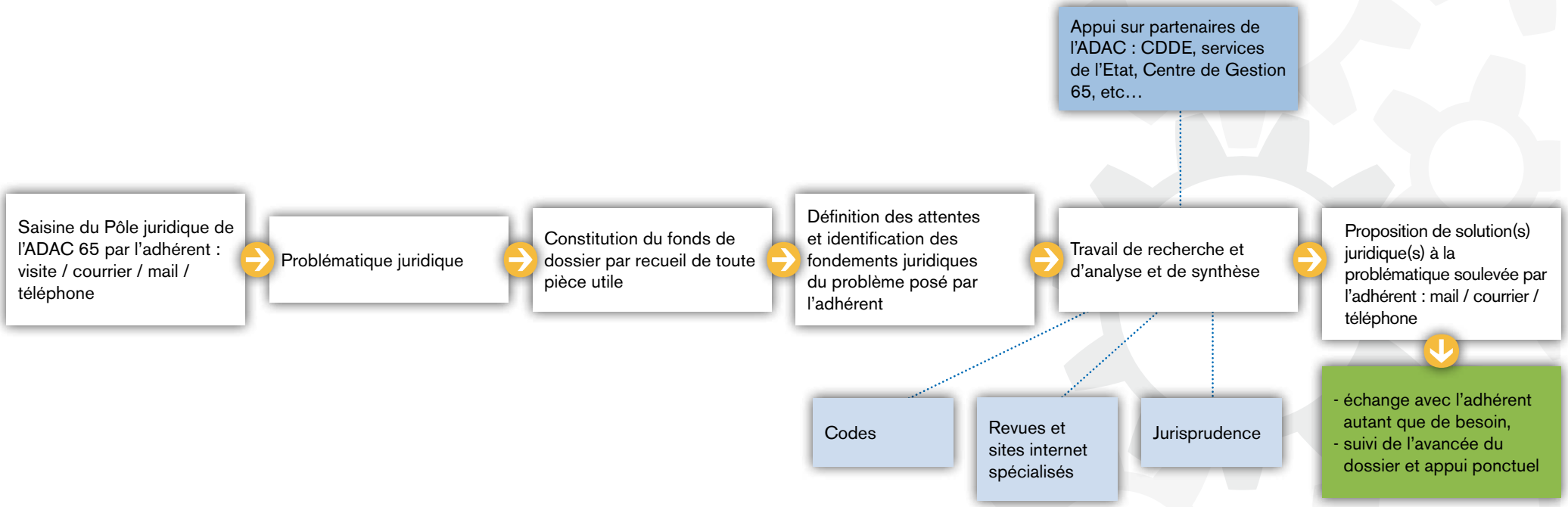

5- Le bilan d'activités 2014

5-1 Pôle juridique & administratif

Thématiques	Nombre	demandes traitées	demandes en cours*
Assurance	**5**	5	
Environnement - réseaux	**46**	39	7
Contrats - conventions	**50**	46	4
Formalités juridiques	**36**	34	2
Marchés publics	**24**	24	
Finances - fiscalité	**15**	13	2
Gestion domaniale	**100**	87	13
Pouvoirs de police	**40**	39	1
Modes de gestion	**13**	10	3
Etat civil - funéraire	**44**	41	3
TIC	**3**	2	1
Urbanisme	**34**	34	
Divers	**30**	25	5
TOTAL	**440**	**399**	**41**

*** demandes en cours = demandes reportées en 2015**

Nombre de demandes

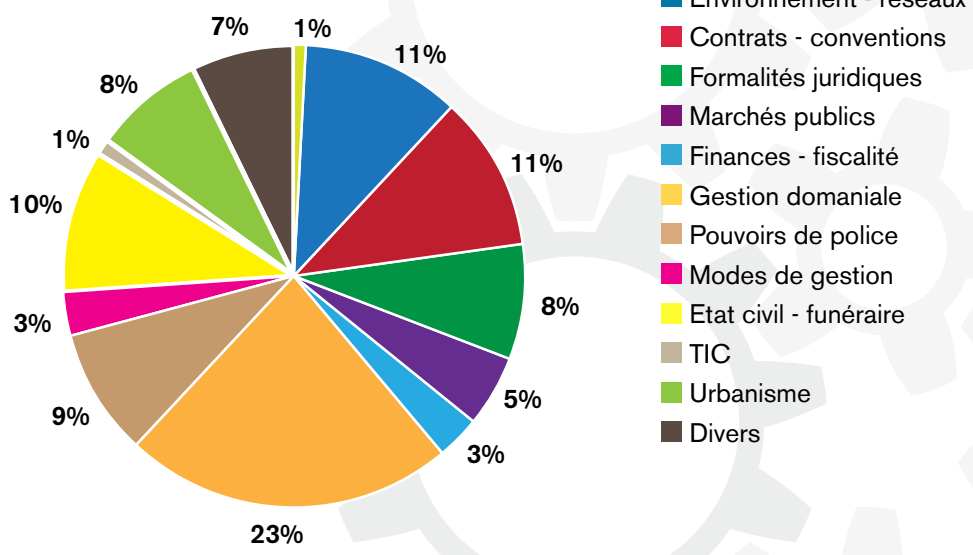

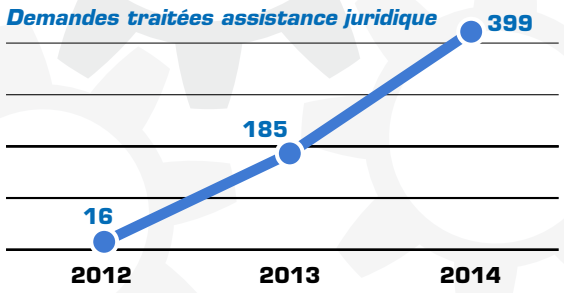

ASSURANCES - GARANTIES

Une assurance « dommages ouvrage » doit-elle être souscrite pour la construction d'un logement communal ?

Réponse ADAC :

- Obligation de souscrire une assurance « dommages ouvrage » pour des travaux de construction à usage d'habitation (article L.242-1 du Code des assurances);
- A défaut : les responsabilités civile et pénale du maire peuvent être engagées

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT – RESEAUX

(Assainissement, eaux pluviales, eau potable, électricité, gaz, téléphone, internet, …)

Une commune interpelle l'ADAC au sujet de la construction d'une habitation … sur une canalisation d'assainissement collectif !

Réponse ADAC :

- La commune n'aurait pas dû donner son accord à cette construction telle qu'implantée (elle avait connaissance du plan du réseau d'assainissement au moment de la délivrance du permis de construire), et, le particulier n'aurait pas dû déplacer lui-même la canalisation (sans mettre au préalable la commune en demeure)
- De fait, une **transaction amiable** peut être tentée entre la commune et le particulier pour le partage des frais de déplacement de la canalisation.
- Le syndicat d'assainissement compétent sera saisi pour procéder à un contrôle de conformité du réseau déplacé.

Avril 2014

CONTRATS
(Conventions, protocoles, baux, servitudes)

Comment régulariser le passage de canalisations (affluents de la station d'épuration) sur des terrains privés?

Réponse ADAC :

⇨Assistance juridique de la commune dans la passation de conventions de servitude (transmission d'un modèle sécurisé, d'un récapitulatif des formalités à accomplir, …)

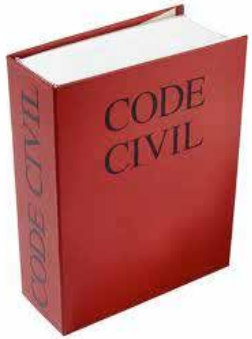

FORMALITES JURIDIQUES

L'estimation réalisée par le service France Domaine est-elle communicable aux tiers ?

Réponse ADAC :

Ce document est transmis à l'exécutif communal … qui peut ensuite en user librement.

juillet 2014

FINANCES LOCALES - FISCALITE

Au sein d'une communauté de communes (prenant à sa charge les dépenses de fonctionnement), les communes qui disposent d'une école peuvent-elles demander à celles qui n'en ont pas de participer aux dépenses d'investissement ?

Réponse ADAC :

- Le législateur n'a prévu la participation financière des communes de résidence que pour les dépenses de fonctionnement (art. L.212-8 du Code de l'éducation);
- Mais, s'il y a accord des parties, les communes de résidence peuvent participer aux dépenses d'investissement (circulaire n°89-273 du 25 août 1989).

GESTION DOMANIALE

Une commune souhaite échanger une partie de chemin rural (domaine privé communal) contre une parcelle privée.
Est-ce possible ?

Réponse ADAC :

Le législateur n'a pas ouvert d'autre voie que celle de la vente pour l'aliénation des chemins ruraux désaffectés, et, la délibération d'un conseil municipal décidant l'échange d'une portion de chemin rural contre une parcelle appartenant à un propriétaire serait illégale (jurisprudence constante).

L'aliénation d'un chemin rural ne peut intervenir qu'aux conditions prévues par l'**article L. 161-10 du Code rural (*Livre I*)**.

juin 2014

MARCHES PUBLICS

La constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) et d'une Commission d'ouverture des plis est-elle obligatoire en MAPA ?

Réponse ADAC :

- La C.A.O. n'est pas obligatoire pour les marchés à procédure adaptée (ceux en dessous des seuils de 207 000€ HT pour fournitures et services, et, 5 186 000€ HT pour travaux);

- La commission d'ouverture des plis est tout aussi facultative.

Avril 2014

MODES DE GESTION D'UN SERVICE PUBLIC
(Régie, DSP, association, montage juridique d'opération)

Comment déclarer une procédure de DSP sans suite?

Réponse ADAC :

- La jurisprudence administrative reconnaît au délégant (la commune) la faculté d'abandonner la procédure de DSP en la déclarant sans suite;

- Cet abandon de procédure doit toutefois être justifié par un **motif d'intérêt général** (modifications apportées à l'organisation du SP; choix de la collectivité de retenir un autre mode de gestion; etc…);

- Pour déclarer la procédure sans suite, le conseil municipal doit prendre une délibération + informer candidats ayant fait une offre en leur précisant le motif du classement sans suite.

POPULATION

(Etat civil, funéraire, élections, licence IV, …)

Une commune sollicite l'ADAC car son cimetière est saturé. Le maire a constaté la présence d'un nombre non négligeable de tombes abandonnées, non entretenues.
Peut-il récupérer ces emplacements? Si oui, comment?

Réponse ADAC :

⇨Transmission au maire de la **procédure de reprise des concessions funéraires abandonnées** prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales
« lorsqu'après une **période de trente ans**, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles » (art. L.2223-17).
« la procédure prévue…ne peut être engagée que **dix ans après** la dernière inhumation faite dans le terrain concédé » (art. R. 2223-12)
Ces deux éléments sont cumulatifs, ils doivent être réunis pour déclencher la procédure de reprise.

Janvier 2014

POUVOIRS DE POLICE

(Sécurité, salubrité, tranquillité, moralité publiques)

Un administré entrepose des épaves de véhicules sur une partie de voie communale. Le maire de la commune saisit l'ADAC pour savoir comment faire cesser ces nuisances visuelles et environnementales.

Réponse ADAC :

A l'appui de l'article L.541-3 du Code de l'environnement qui définit ce qu'est un déchet,

- Envoi d'un courrier en RAR à cet administré,
- En l'absence de réaction de sa part, envoi d'un courrier valant mise en demeure…,
- S'il n'obtempère toujours pas, enlèvement d'office des encombrants, aux frais du particulier.

Avril 2014

URBANISME

Une commune - qui dispose d'une carte communale - souhaite obtenir des informations relatives à la mise en place d'un droit de préemption…

Réponse ADAC :

- Dans ce cas précis, la commune peut instaurer soit un droit de préemption simple, soit une Zone d'Aménagement Différé (ZAD).
- Transmission à la commune d'une note juridique reprenant les 2 possibilités et leurs modalités de mise en œuvre.

T. I. C.
(Technologies de l'Information et de la Communication)

Une commune souhaite connaître les modalités de mise en œuvre d'un bulletin municipal…

Réponse ADAC :

⇨transmission d'une note juridique reprenant les fondamentaux d'une communication publique (respect de la procédure relative à la presse -loi de 1881 notamment-, des droits de l'opposition, respect des dispositions électorales, …)

Août 2014

5-2 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

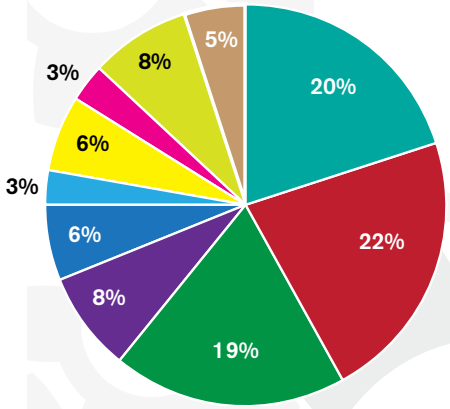

- Voirie
- Aménagements espaces publics
- Bâtiments/Equipements publics
- Logement
- Aménagements de sécurité
- Eau potable
- Assainissement
- Urbanisme opérationnel
- Accessibilité
- Divers

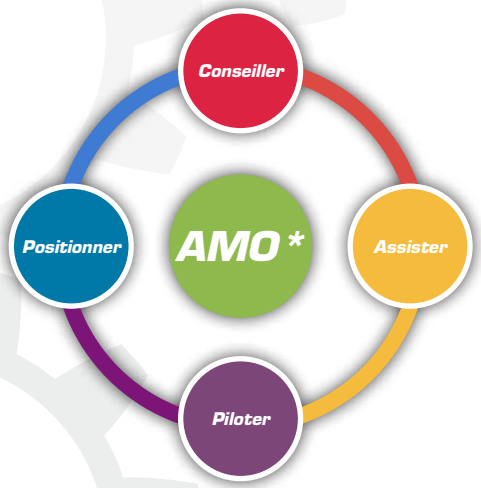

*Assistance Maîtrise d'Ouvrage

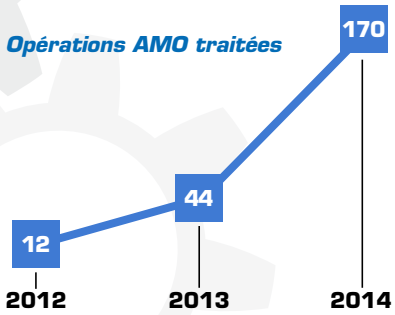

Thématiques	Nombre	Nbr 2014	TOTAL	demandes traitées	demandes en cours*
Voirie	7	61	68	51	17
Aménagement Espaces Publics	15	24	39	22	17
Bâtiments / Equipements publics	19	41	60	41	19
Logement	5	7	12	9	3
Aménagements de sécurité	3	8	11	8	3
Eau Potable	3	6	9	5	4
Assainissement	5	14	19	11	8
Urbanisme Opérationnel	4	4	8	7	1
Accessibilité	2	7	9	6	3
Divers	3	7	10	10	0
TOTAL	66	179	245	170	75

* demandes en cours = demandes reportées en 2015

Voirie
Aménagement

ARRENS-MARSOUS
Aménagements de la traverse

Plan de circulation autour de la place du Val d'Azun
Modification de la proposition initiale du plan de circulation

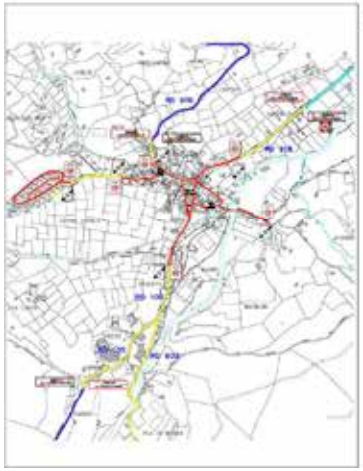

Harmonisation des vitesses et mise en place de panneaux signalétiques
Redéfinition des zones de vitesse dans la traverse de l'agglomération et notamment de la zone 30 dans l'agglomération d'ARRENS

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : ***7 000 € H.T.***

Novembre 2014

Voirie

BAZET
Aménagements et Modernisation de voirie

Les principaux objectifs du projet sont :

- Modernisation de la voirie (rues de la Turosse et lotissement de la Hountète)
- Aménagements structurels (route d'Aurensan et rue de la Poutge)

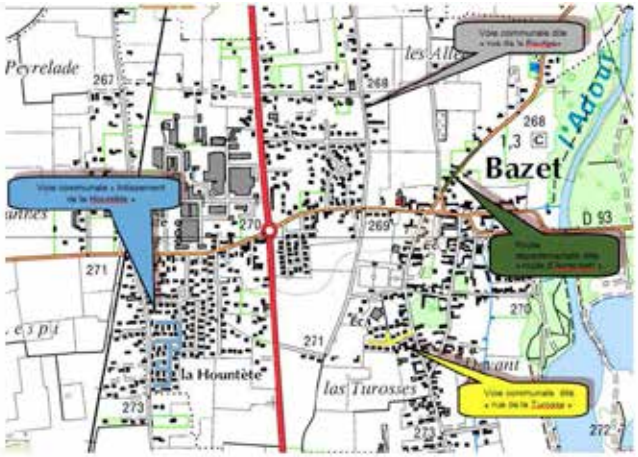

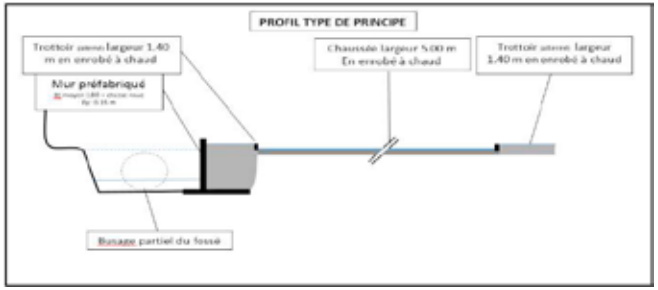

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 533 000 € H.T.

Septembre 2014

Voirie

Vallée de L'OUSSOUET

Remise en état des VRD suite à crue de juin 2014

Les collectivités concernées par l'épisode orageux du 24 juin 2014:

- Germs sur l'Oussouet
- Labassère
- Astugue
- Montgaillard
- Communauté de communes du Montaigu

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 1 200 000 € H.T.

Juillet 2014

Voirie
Rénovation

JARRET

Fiche conseil assainissement pluvial

Problématique : Les eaux de ruissellement ainsi que des sources naturelles s'écoulent sur le chemin rural situé au-dessus du Hameau d'Ayné, provoquant la déstructuration du chemin et entrainant les matériaux de chaussée sur le bas du chemin lors de fortes précipitations.

Il a été constaté aussi un défaut d'entretien des dispositifs déjà en place qui sont saturés de matériaux et donc qui ne remplissent pas leur rôle au niveau de l'assainissement pluvial du chemin.

De plus, ces dispositifs réalisés en béton ont une rugosité qui ne permet pas un autocurage efficace lors d'un évènement météo « normal ».

⚠ Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés, à recevoir les eaux qui en découlent, sans que la main de l'homme y ait contribué. *(Article 640 du Code Civil, alinéa 1)*

Cette obligation disparait donc si l'écoulement naturel est aggravé par une intervention humaine.

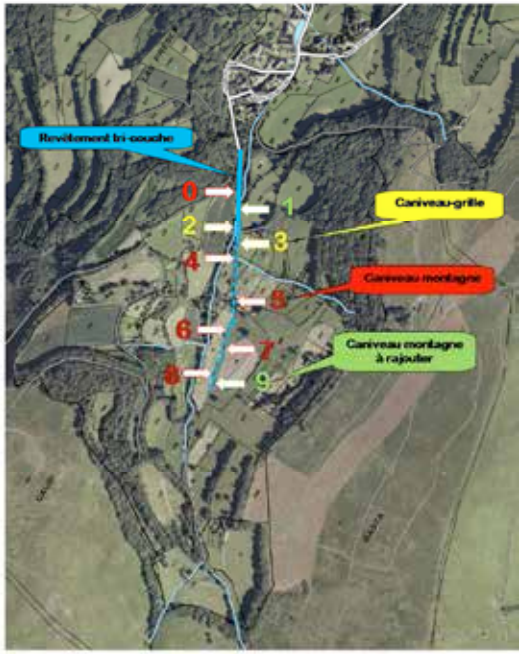

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *21 000 € H.T.*

Septembre 2014

Voirie
Aménagement

GREZIAN
Aménagements de la traverse

Les principaux objectifs du projet sont :

- La mise en sécurité des piétons,
- La mise en accessibilité des aménagements,
- La mise en sécurité des carrefours situés sur la RD 19.

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *341 000 € H.T.*

Avril 2014

Equipements Publics

OLEAC - DESSUS

Réfection et Mise en sécurité et accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes

Les principaux objectifs du projet sont :

- Réalisation de drains autour de la salle des fêtes pour atténuer les problèmes d'infiltrations .
- Mise en place d'un système de chauffage/climatisation réversible.
- Réfection de la cuisine
- Création de WC handicapé dans le sas d'accès à la mairie
- Amélioration de l'estrade accessible aux PMR
- Aménagement talus avec un programme d'espaces verts avec Lycée Professionnel Adriana.

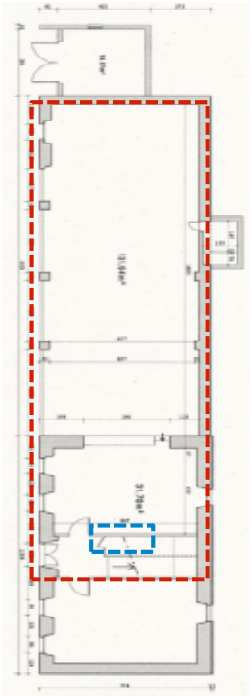

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 185 000 € H.T.

Octobre 2014

Equipements Publics

SERE en LAVEDAN

Mise aux normes d'accessibilité de la mairie et optimisation des bâtiments et espaces publics

Les principaux objectifs du projet sont :

- Démolition toilettes existantes et construction local mairie
- Création de sanitaires pour la mairie (y compris pour personnes à mobilité réduite)
- Réaménagement du préau en salle du conseil municipal
- Réaménagement de la mairie actuelle en logements
- Optimisation des locaux et indépendance des logements
- Aménagements extérieurs

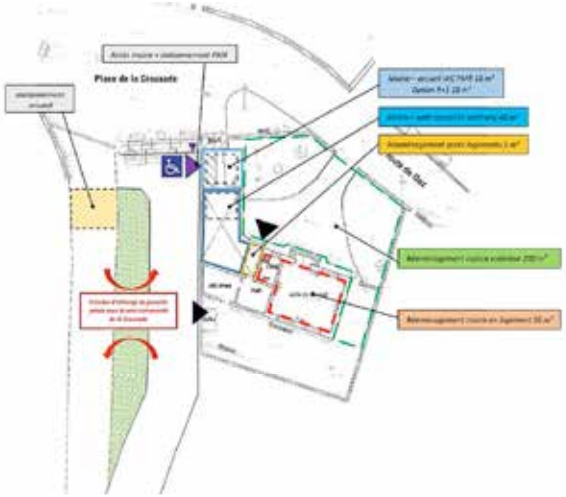

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 245 000 € H.T.

Novembre 2014

Equipements Publics

MADIRAN

Rénovation de la Halle

Les principaux objectifs du projet sont :

- Remplacement de la toiture existante
- Réalisation de la zinguerie
- Restauration de l'enduit des piliers
- Réalisation d'un carrelage avec intégration d'une fresque
- Remplacement des bancs
- Electrification

Caractéristiques principales :

Bâtiment composé de 10 piliers sur lesquels repose une charpente bois traditionnel avec une couverture en tuiles mécanique. Un dallage béton au sol et 3 marches en façade est.

Dimensions :

- Halle (nu extérieur des piliers) : L= 14,85m x l= 10,10m
- Volée de toit sur 4 faces : 0,20m
- Piliers L= 0,75m x l= 0,75m x h= 3,40m

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *71 000 € H.T.*

Décembre 2014

Equipements Publics

C.C. DU MONTAIGU

Démolition du « Café du Pont Neuf »

Les principaux objectifs du projet sont :
Mise en valeur de l'entrée de la vallée de Castelloubon

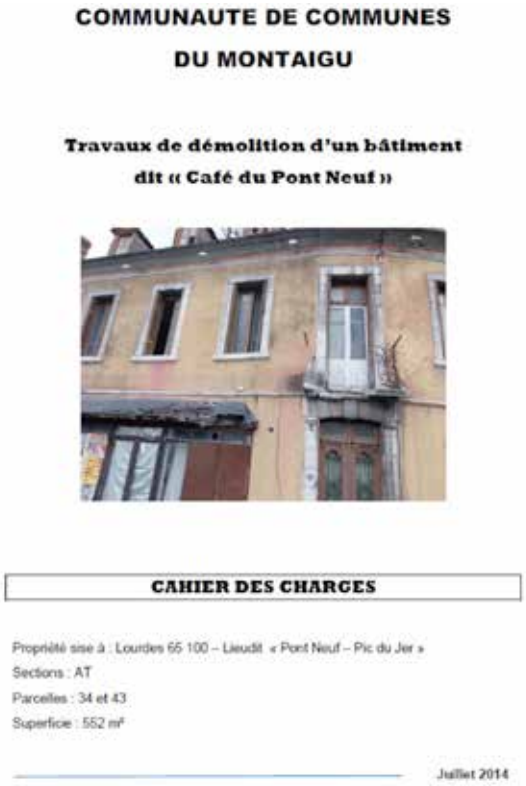

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU MONTAIGU

Travaux de démolition d'un bâtiment
dit « Café du Pont Neuf »

CAHIER DES CHARGES

Propriété sise à : Lourdes 65 100 – Lieudit « Pont Neuf – Pic du Jer »
Sections : AT
Parcelles : 34 et 43
Superficie : 552 m²

Juillet 2014

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *25 000 € H.T.*

Juillet 2014

Equipements Publics

ARTIGUEMY

Rénovation d'une grange

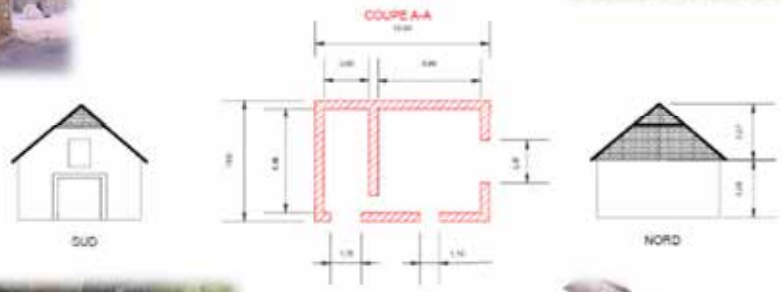

Les principaux objectifs du projet sont :

La commune d'Artiguemy a acquis une ancienne grange, qu'elle envisage de rénover. Ce bâtiment est idéalement situé au cœur du village, à proximité de l'église et de la mairie.

Des réflexions sont en cours quant à la destination de ce futur bâtiment : salle communale ; bibliothèque ; logement…

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *101 500 € H.T.*

Aout 2014

Equipements Publics

BENAC

La Pastourelle

Les principaux objectifs du projet sont :

La commune de Bénac souhaite réhabiliter le site de La Pastourelle pour relancer de l'activité en cœur de village. Ce bâtiment est idéalement situé à proximité de l'Eglise et de la Mairie.

A ce stade, le CAUE a esquissé une organisation fonctionnelle de l'espace pour orienter et donner des lignes directrices au futur projet en fonction du site et des souhaits du maître d'ouvrage.

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *1 262 000 € H.T.*

Septembre 2014

Equipements Publics

HORGUES

Groupe scolaire et périscolaire

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION :
scénario réhabilitation = 1 600 000 € H.T.
Scénario neuf = 2 160 000 € H.T.

EAU POTABLE

CASTELNAU-MAGNOAC

Désinfection de l'eau potable

Objectif de l'Opération :

Optimisation du système de désinfection de l'eau potable distribuée depuis le réservoir communal

Propositions et analyses de plusieurs traitements de désinfection

	Avantages	inconvénients
Traitement aux Ultra-Violets	Pas de gouts Adapté à un réseau court Maintenance légère (nettoyage et changement des lampes)	Pas d'efficacité si eau trouble Pas d'effet rémanent dans le réseau Nécessite une eau très limpide Nécessite un entretien régulier Encombrement plutôt horizontal Alimentation électrique
Traitement par Chloration	Effet rémanent sur le réseau Peut-être dosé en fonction de la qualité de l'eau	Nécessite un suivi fin des réglages et du résiduel de chlore en bout de réseau Gout de chlore si mauvais réglages Peut impliquer un stockage de produits dangereux (manipulation) Besoin d'un temps de contact minimal Pour le chlore gazeux, temps de contact nécessaire dans un stockage extérieur Encombrement plutôt vertical Alimentation électrique

Prise en compte des différents paramètres:

- Option technique
- Montant de l'investissement
- Maintenance et coût d'exploitation
- Financement

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 40 000 € à 90 000 € H.T. Septembre 2014

Eau Potable

AULON

Travaux de protection des captages

Les principaux objectifs du projet sont :
les travaux de mise en conformité des périmètres de protection immédiate de :
La source de LAPEYRIE
Les sources de LURGUES (LURGUES haute et LURGUES basse)

Conformément aux avis et aux recommandations de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département des Hautes-Pyrénées en date de mai 2012.

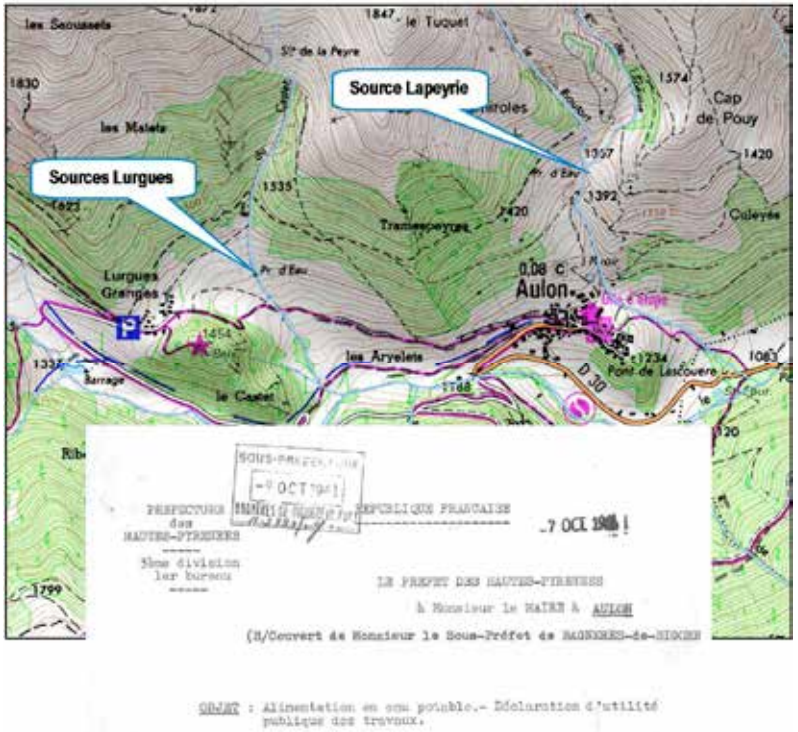

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *10 000 € H.T.*

Juillet 2014

Espaces Publics

SALIGOS
Aménagement du centre-bourg

Les principaux objectifs du projet sont :

- Mise en accessibilité des WC publics,
- Mise en sécurité des espaces publics par le remplacement de garde-corps,
- Embellissement du cœur du village.

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : ***113 000 € H.T.***

Janvier 2014

Urbanisme Opérationnel

LALOUBERE

Aménagement de la rue des écoles

Les principaux objectifs du projet sont :

Suite à un dépôt de permis d'aménager des parcelles cadastrées AA 87 et 88, la commune de Laloubère souhaite aménager un chemin rural depuis la rue de la Chataigneraie, jusqu'au droit de la sortie du futur lotissement.

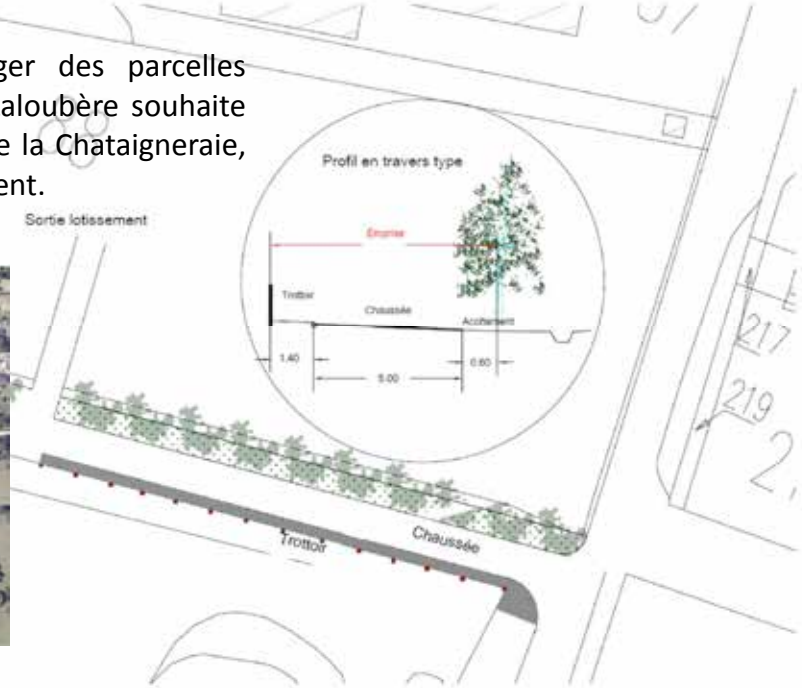

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *31 400 € H.T.*

Décembre 2014

Urbanisme Opérationnel

AZEREIX

Aménagement de lotissement communal

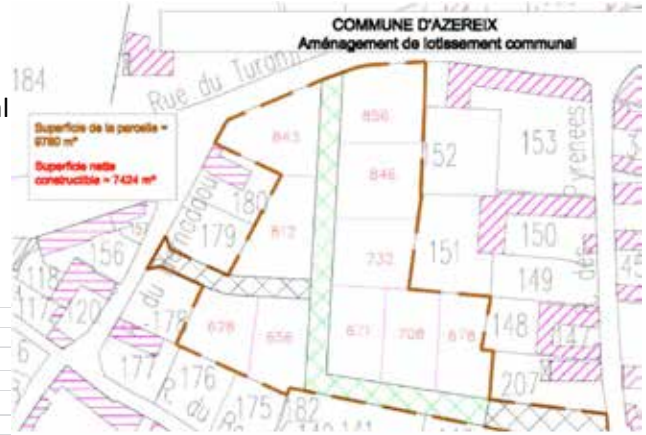

Les principaux objectifs du projet sont

La création d'un lotissement sur un terrain communal

- L'apport d'enfants à l'école communale,
- L'aménagement d'un terrain au centre-bourg.

Simulation basée sur des constructions de:	*Habitation* Surface de plancher 100 m²	*Garage* 30 m²

Vente terrains 7424 m²		Taxe d'Aménagement 13 constructions					PAC	Recette
Prix/m²	montant	%	montant / const.	sur lots communaux 10	sur lots part. 3	montant tot. T.A.		
60	445 440,00 €	**1,5**	857,82 €	8 578,20 €	2 573,46 €	11 151,66 €		456 591,66 €
57	423 168,00 €	**5**	2 859,39 €	28 593,90 €	8 578,17 €	37 172,07 €		460 340,07 €
55	408 320,00 €	**7**	4 003,15 €	40 031,50 €	12 009,45 €	52 040,95 €	0,00 €	460 360,95 €
50	371 200,00 €	**12**	6 862,54 €	68 625,40 €	20 587,62 €	89 213,02 €	0,00 €	460 413,02 €

La PAC ne peut être cumulée à une taxe d'aménagement supérieure à 5%.

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *370 600 € H.T.*

Juin 2014

Accessibilité

ORIGNAC
Aménagement de l'accès de l'église

Les principaux objectifs du projet sont :
Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la commune d'Orignac souhaite mettre en conformité aux normes accessibilité l'accès à l'Eglise et au cimetière.

Profil en travers de principe

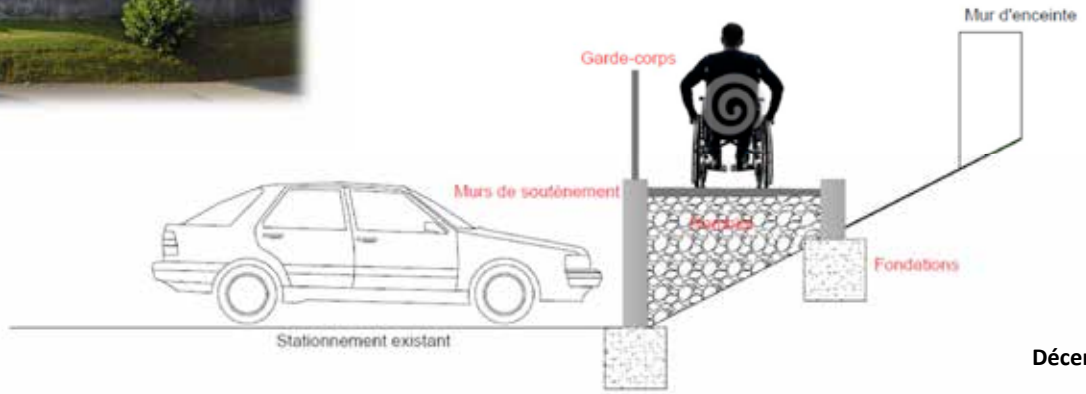

Décembre 2014

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *22 500 € H.T.*

Accessibilité

PEYRUN

Travaux de mise en accessibilité / sécurité

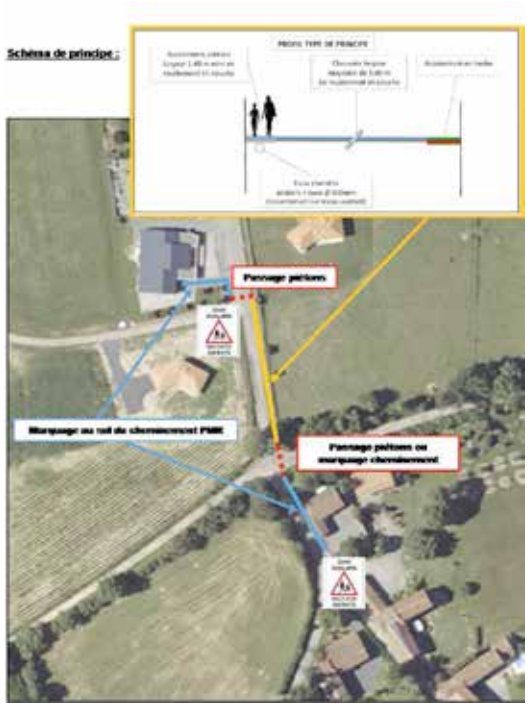

Les principaux objectifs du projet sont :

Suite à l'audit d'accessibilité réalisé en septembre 2012, la commune de PEYRUN souhaite mettre en conformité ses bâtiments et la voirie conformément aux préconisations des rapports.
Les points suivants sont à traiter :
- sécuriser et mettre en accessibilité une section de la route départementale n°245 pour les piétons.
- mettre aux normes PMR l'accès de la salle des fêtes. Mettre en place une place de stationnement PMR devant le bâtiment « mairie/salle des fêtes/cantine ».
- mettre aux normes PMR les sanitaires du bâtiment « mairie/salle des fêtes/cantine ».
- remplacer les 2 grilles eaux pluviales présentes dans la cour de l'école par des grilles conformes à la réglementation PMR

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *32 000 € H.T.*

Novembre 2014

Logement

BIZOUS

Aménagement de l'ancienne école en logements

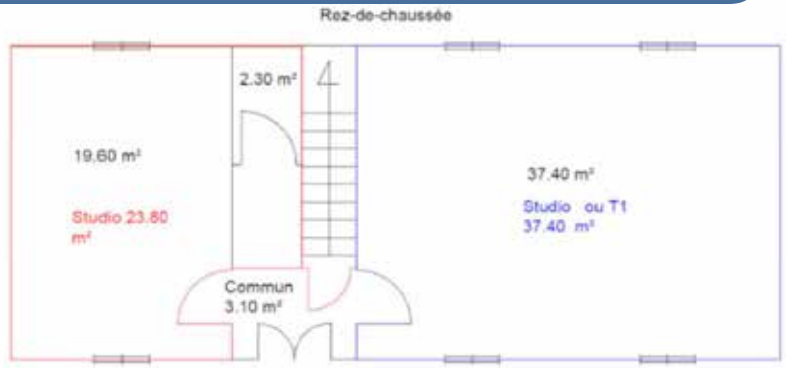

La hauteur de plafond est de 3.65 m, donc possibilité de réaliser des mezzanines.

Les principaux objectifs du projet sont :

- Restauration du patrimoine communal,
- Création de logements.

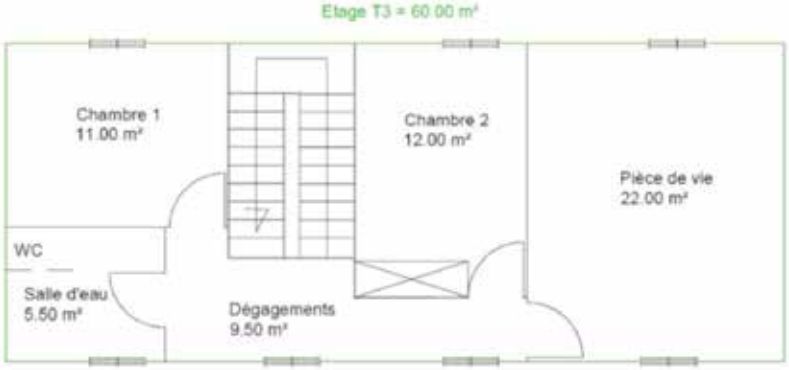

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *185 000 € H.T.*

Octobre 2014

Logement

GUIZERIX

Rénovation d'un logement communal

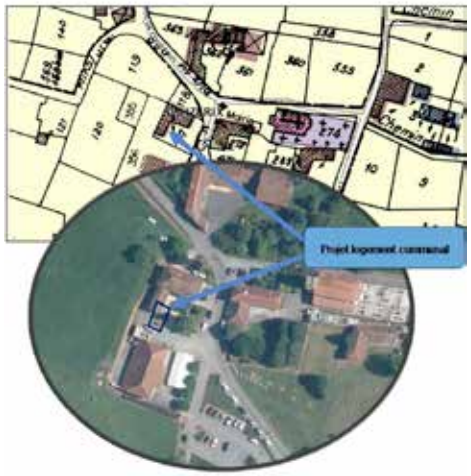

Les principaux objectifs du projet sont :

Le réaménagement et la mise aux normes d'un logement dans un bâtiment communal intégrant plusieurs logements.
L'image du projet doit être perçue comme une architecture publique contribuant à la qualité de l'environnement de la commune. Compte tenu de l'emplacement, les thématiques liées à l'accessibilité du site et des bâtiments, la sécurité notamment vis-à-vis des voies contournant le site, et un traitement paysager de qualité, aménagement en cœur de village, devront être privilégiés.

Décembre 2014

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *104 000 € H.T.*

Assainissement

Saint Sever de Rustan

Construction d'un réseau d'assainissement collectif

Les principaux objectifs du projet sont :

- La construction d'une station de traitement des
  avec rejet dans l'Arros,
- La création d'un réseau de collecte selon scénari
- Les acquisitions foncières nécessaires au projet,
- L'étude topographique et parcellaire,
- L'étude de sol,
- L'étude de stabilité et des caractéristiques pré-dimensionnelles des ouvrages.

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : *750 000 € H.T.*

Décembre 2014

Assainissement

Rabastens de Bigorre

Réhabilitation du réseau d'assainissement collectif

Les principaux objectifs du projet sont :

Programme de travaux en vue de la réduction des eaux parasites

- Priorité 1 : Lotissement de l'Aygueves (700 m de réseau)
- Priorité 2 : Rue Labastide Clairence : de la rue du Portail-Dessus à la rue du 19 Mars 1962 (500 m de réseau)
- Priorité 3 : Avenue de la Gare (160 m de réseau) et rue de la Concorde (200 m de réseau)
- Priorité 4 : Défauts ponctuels sur plusieurs secteurs de la commune (18 au total)

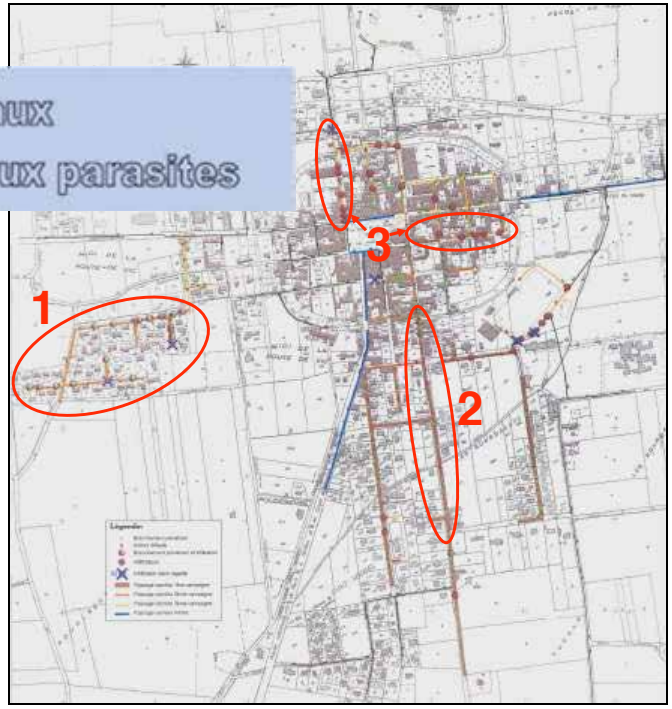

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : ***785 000 € H.T.***

Juillet 2014

5-3 Administration, Gestion et Comptabilité

- guichet unique d'accueil et d'orientation des adhérents et partenaires de l'Agence
- gestion administrative et comptable des adhésions
- gestion et suivi du budget de l'Agence avec émission des titres de recettes pour les collectivités adhérentes
- préparation et gestion des réunions des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration

5-4 Plan de formation des agents de l'ADAC :

Au total, en 2014, 28 jours de formation ont été suivis.

- *TECHNIQUE :* le modeleur 3D Sketchup en urbanisme ;
  le financement de l'urbanisme ;
  urbanisme réglementaire et opérationnel.

- *ADMINISTRATIF :* prise de notes rapide et rédaction d'un compte-rendu ;
  comptabilité publique.

- *JURIDIQUE :* les enquêtes publiques ;
  l'organisation et la gestion des cimetières ;
  la gestion du domaine public ;
  la gestion administrative, financière et technique des marchés de travaux.

5-5 Autres actions :

5.5.1 Participation à l'étude du Centre de ressources du développement territorial

Dans un contexte changeant, le Centre de ressources du développement territorial, l'Association des Départements de France (ADF), la Caisse des dépôts et un groupe d'élèves de l'INET ont initié une étude mutualisée sur le rôle des départements dans la réponse aux besoins d'ingénierie des territoires. Cette étude visait à enrichir les questionnements des Conseils Généraux et de leurs partenaires, en s'appuyant sur les différents travaux menés par le Centre de ressources du développement territorial sur l'ingénierie.

Trois thèmes de travail ont été définis : la sécurisation juridique et le modèle économique des offres d'ingénierie publiques, l'articulation entre ingénierie opérationnelle et ingénierie stratégique, la coordination des acteurs de l'ingénierie.

Vingt-deux Conseils Généraux et leurs principaux partenaires en matière d'ingénierie (Agences Départementales, CAUE, agences d'urbanisme, sociétés publiques locales, Syndicats Mixtes…) se sont engagés dans l'étude mutualisée de janvier à juillet 2014, articulée autour de quatre séminaires de travail.

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, accompagné de l'ADAC 65, s'est porté volontaire pour participer à cette étude.

Voici les enseignements que l'on peut retenir en conclusion de cette étude :

- Le modèle juridique d'établissement public administratif (EPA) tel que retenu dans le 65 paraît le mieux adapté ;
- Les besoins d'ingénierie des collectivités perdureront et il faudra prendre en compte :
  - L'ingénierie publique, le champ concurrentiel et les limites du « In House » (pour l'ADAC 65, le fait de ne pas faire payer de prestations à l'acte reste un atout),

- Le modèle économique est fragile puisqu'il repose sur une subvention du Département, au titre de la mutualisation, dans une mission de solidarité vis-à-vis des collectivités,
- Les missions d'assistance juridique et d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposées semblent adaptées à la demande des collectivités.

• L'échelle départementale semble la plus pertinente en ce qu'elle apporte une plus-value certaine avec le Conseil Général comme coordinateur de l'ingénierie publique.

5.5.2 Création du réseau national des Agences Départementales

Une plateforme d'échanges a été mise en place sur le site internet de l'Association des Départements de France (ADF). Elle permet des échanges entre les directeurs des Agences mais aussi par thématiques.

Suite à une rencontre des juristes et des directeurs, initiée par l'Agence des Bouches du Rhône (Vitrolles), rencontre à laquelle 7 agences ont participé, un réseau de juristes a été créé pour partager des expériences et des informations. Ce réseau est également hébergé sur le site internet de l'ADF.

6- Perspectives 2015

6-1 Programme d'Activités 2015

6-1-1 Champs d'intervention de l'Agence

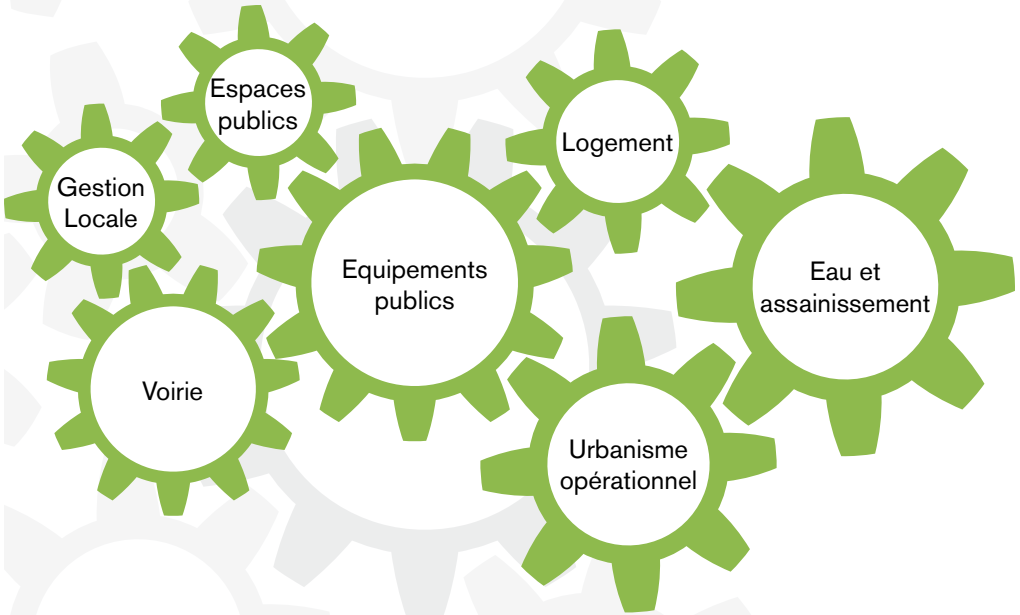

6-1-2 Missions de l'Agence

L'Agence a pour objet d'apporter aux collectivités adhérentes une assistance et un accompagnement d'ordre **technique, juridique** ou **financier** à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Assistance juridique et administrative

- Cette assistance, juridique et administrative, s'effectue dans le domaine de la gestion locale au sens large (communale et intercommunale) :
  - appui à la rédaction d'actes juridiques
  - analyse des textes en vigueur et de la jurisprudence
  - assistance en matière de commande publique (procédures et marchés publics)
  - veille juridique et prospective
  - dans l'espace» adhérents», de son site internet, proposition de documents-type et des modèles pour la gestion du domaine public
  - information et sensibilisation des collectivités adhérentes dans tous les domaines de la gestion locale, à l'exception des ressources humaines
- Cette assistance prend aussi la forme d'un appui à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de l'ADAC par la transmission de règlementations diverses notamment.
- Il s'agit enfin de la sécurisation des actes administratifs de l'ADAC (délibérations, conventions de partenariat, marchés, …)

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle

Il s'agit d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projets d'investissements en aide à la décision

Rappel de loi M.O.P. (Maîtrise d'Ouvrage Publique) :
«il appartient au maître d'ouvrage après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.»
L'Agence établit **un dossier d'aide à la décision,** un préprogramme, une évaluation financière, la mobilisation des compétences de partenaires et un appui éventuel pour le choix du maître d'œuvre suivant le plan de charge de l'Agence.

A la remise de l'Avant Projet par le maître d'œuvre, l'Agence assistera la collectivité pour vérifier la compatibilité du projet avec le programme de l'opération et pour la passation de l'avenant n°1 fixant :

- le Coût Prévisionnel des travaux
- le Forfait Définitif de maître d'œuvre

Sur demande de la collectivité, l'Agence, pour les opérations de bâtiment pourra assister le maître d'ouvrage au moment de la réception des ouvrages par le maître d'œuvre avec la ou les entreprise(s).

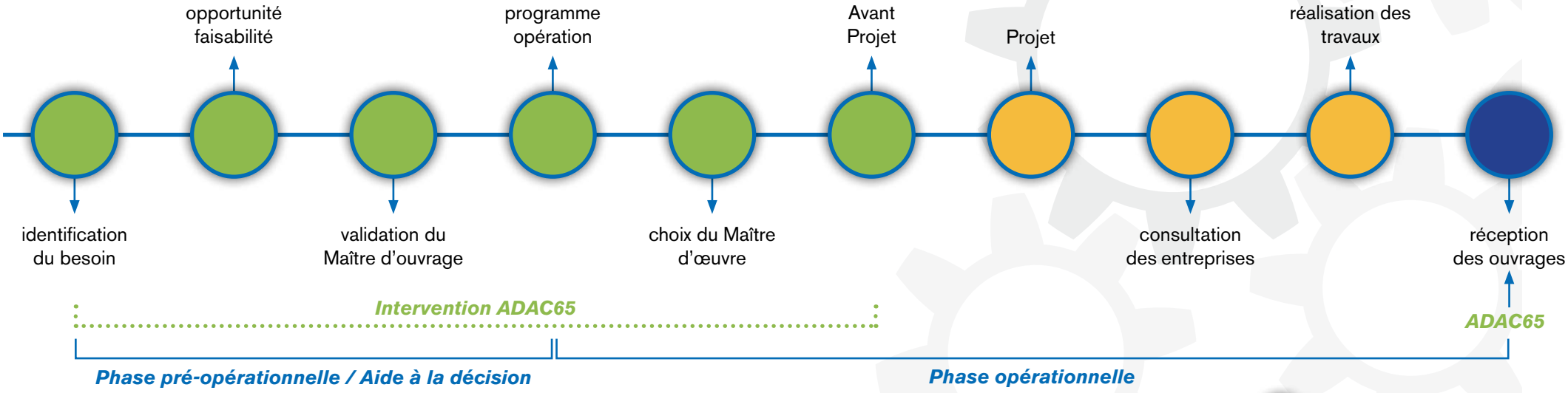

Intervention ADAC 65

Assistance SIG

En 2015 il s'agira pour l'Agence de participer avec le Conseil Général et les services de l'Etat à l'inventaire des données SIG existantes auprès des partenaires publics ou privés (CETIR notamment) et à la mise place d'une plateforme commune d'acquisition et de diffusion de données.

Information documentation formation

• mise en place site internet (le site est opérationnel depuis le 01/06/2014)

Le nombre d'utilisateurs s'élève à près de 900 sur les six premiers mois, avec environ 6 à 7 pages consultées lors d'une session, pour une durée moyenne de quatre minutes. Il est à noter que le taux de rebond est inférieur à 30%.

En 2015, le développement du site de l'espace «adhérents» sera poursuivi avec la mise à disposition de documents types et de modèles, en particulier sur la gestion du domaine public.

• organisation de séances d'information

1° semestre 2015 : analyse de l'enquête sur les demandes transmises par les adhérents sur leurs besoins en information(s)

2° semestre 2015 : mise place de séances d'information en fonction des demandes

6-1-3 Limites des prestations de l'agence

En fonction du plan de charge de l'Agence et des moyens pouvant être mobilisés, une même collectivité adhérente ne peut adresser, en moyenne par an, plus de deux demandes en assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle et 5 demandes d'assistances juridique et administrative.

6-2 Le budget 2015 *(approuvé par le CA du 12/02/2015)*

	Dépenses			
	Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	80 000,00	90 000,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés 7 postes	392 204,49	430 000,00
	65	Autres charges de gestion courantes	110 000,00	30 000,00
	022	Dépenses imprévues		27 773,97
		Total des dépenses de fonctionnement	582 204,49	577 773,97
	D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00
		Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**582 204,49**	**577 773,97**

Recettes			
Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant
74	Dotations / Subventions / Participations	474 533,00	509 533,00
7473	Dotations et Participations Département	304 533,00	304 533,00
7474	Dotations et Participations Communes	135 000,0	155 000,00
7475	Dotations et Participations Intercommunalités	35 000, 00	50 000,00
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	474 533,00	509 533,00
D002	Résultat reporté ou anticipé	107 671,49	68 240,97
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	**582 204,49**	**577 773,97**

Soit un budget primitif de 577 773,97 €

6-3 Les effectifs 2015

- Arrivée au 01/06/2014 de Jacques Falliero sur un poste d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (remplacement du départ en retraite de Gérard Monge), recrutement validé lors du conseil d'administration du 27 février 2014 ;

- Validation d'un recrutement lors du CA du 13 novembre 2014 : en effet, la montée en charge du volet AMO ainsi que les missions complémentaires d'assistance dans le champ de la « voirie entretien » justifient la création d'un poste d'assistant à maîtrise d'ouvrage à l'ADAC (poste à pourvoir au 01/03/2015).

Au plan budgétaire, les nouvelles adhésions de 2014 permettent de prendre en compte sur le budget 2015 la masse salariale correspondant à ce recrutement.

» L'équipe de l'ADAC

ADAC
Agence Départementale
d'Accompagnement des Collectivités
Hautes-Pyrénées